

Conseil municipal du 17 septembre 2009
PROCES VERBAL SYNTHETIQUE

0. Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 23 Juin 2009.

Erreur matérielle sur le vote de la délibération n°33 concernant la restauration collective : création d'un tarif pour les repas occasionnels et d'un tarif forfaitaire pour l'accueil des enfants bénéficiant du Projet Accueil Individualisé ». Les votes pour cette délibération sont : Pour : 26 – Contre : 2 – Abstention : 1.

Adopté à l'unanimité.

1. Panneaux d'informations par affichage électronique : demande de participation exceptionnelle auprès de Madame Françoise Laurent-Perrigot, Sénatrice du Gard.

Rapporteur : Madame Christiane Vidal, Adjointe.

Afin d'améliorer la communication tant institutionnelle que festive à destination des Rochefortais, il est envisagé de développer un système de diffusion d'informations par panneaux d'affichage électronique. Trois panneaux pourraient être implantés sur la commune pour un montant estimé à 33 000€HT. Il est proposé de solliciter auprès de Madame Françoise Laurent-Perrigot, Sénatrice du Gard, dans le cadre de sa « réserve parlementaire », une aide financière exceptionnelle de l'Etat pour nous aider à réaliser cet investissement.

Adopté à l'unanimité.

2. Partenariat avec l'Office de Tourisme de Villeneuve les Avignon.

Rapporteur : Madame Isabelle Deleuze, Conseillère municipale.

Il est envisagé de développer un partenariat avec l'Office de Tourisme de Villeneuve les Avignon. Il prendrait pour 2010 la forme d'une parution dans le guide touristique de l'Office de Tourisme, le dépliant « balade et randonnée autour de Villeneuve les Avignon », l'accès au service d'informations du service tourisme de l'Office, et l'organisation sur la commune de visites guidées par un guide conférencier. Il est proposé d'accepter le principe de cette collaboration et de s'engager à inscrire au BP 2010 le versement d'une participation de 2000€ correspondant au coût des ces prestations.

Adopté à l'unanimité.

3. Gîtes de France : convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'opération signalétique « commune de tourisme vert ».

Rapporteur : Monsieur Pierre Vinot, Adjoint.

Le label « Gîtes de France » s'est développé au fil des années pour devenir le premier réseau en Europe d'hébergement chez l'habitant. Sur la commune plusieurs gîtes sont répertoriés et labellisés. Afin de soutenir cette démarche et dans le souci d'informer les touristes utilisant ce type d'hébergement, il est proposé de passer une convention pour la mise en œuvre de l'opération « Commune de Tourisme Vert ». Elle serait passée avec l'association Gîtes de France Tourisme Vert Gard, domiciliée 3, Rue Cité Foulc, à Nîmes. Elle aurait pour objet la mise à disposition de 3 panneaux « Commune De Tourisme Vert », et d'un panneau de 360 mm avec le logo « Gîtes de France ».

Adopté à l'unanimité.

4. Versement des subventions au Syndicat des Vignerons de Signargues.

Rapporteur : Monsieur Julien Rochas, Conseiller municipal.

Le Syndicat des Vignerons de Signargues s'attache à créer une dynamique de communication commune aux différents viticulteurs autour de l'AOC Côtes du Rhône Villages Signargues et à en faire la promotion.

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur de la promotion du milieu vini viticole, et des vigneron, il est proposé à l'Assemblée de verser une participation de 2000€ au Syndicat des Vignerons de Signargues.

Monsieur Robert Piquet, Conseiller municipal, ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

5. Stations collectives de remplissage de citernes et de pulvérisateurs : accord de principe.

Rapporteur : Monsieur Pierre Vinot, Adjoint.

La commune de Rochefort du Gard compte trois bornes d'alimentation en eau pour le remplissage de citernes et la pulvérisation, situées rue Sous le Barri, Route d'Orange et sur l'aire communale Chemin du Bourgas. Afin de protéger les sols, les cours d'eau et le réseau d'eau potable contre les pollutions diffuses dues aux produits phytosanitaires en limitant les rejets, et après consultation des services de la Chambre d'Agriculture du Gard, il conviendrait d'envisager la fermeture de ces installations, et leur remplacement par des stations collectives de remplissage répondant aux nouvelles normes. Le coût par station étant estimé à 14 279€, il est proposé de solliciter une participation financière auprès du Conseil Général du Gard, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, de l'Union Européenne, et du concours technique de la Chambre d'Agriculture du Gard pour le suivi de ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

6. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons d'Aramon et de Villeneuve les Avignon (SIDSCAVA).

Rapporteur : Madame Marilyne Bellon, Conseillère municipale.

Par délibération du 26 Juin dernier, le Conseil syndical du SIDSCAVA a accepté l'adhésion de la commune de Sauveterre, et de modifier en conséquence la dénomination du Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons d'Aramon et de Villeneuve les Avignon et de Roquemaure (SIDSCAVAR). Les représentants de la commune de Rochefort du Gard siégeant au Conseil Syndical ont voté contre. Il est proposé de donner un avis défavorable sur la demande d'adhésion de Sauveterre au SIDSCAVA, et sur la modification de dénomination dudit syndicat.

Adopté à la majorité. (Pour : 22 – Contre : 5 – Abstentions : 2).

7. Indemnité de conseil allouée à Monsieur le Receveur municipal.

Rapporteur : Monsieur Patrick Porte, Conseiller municipal.

Dans le cadre de sa mission de conseils, d'assistance technique en matière économique, financière et comptable, il est proposé d'attribuer à Monsieur le Receveur municipal, une indemnité de budget fixée au taux de 100%, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté sus visé. Après avoir précisé que cette indemnité serait acquise pour la durée du mandat et tant que Monsieur le receveur restera en poste.

Adopté à l'unanimité.

8. Indemnité allouée à Monsieur le Receveur municipal pour la confection des documents comptables, budgétaires et financiers.

Rapporteur : Monsieur Patrick Porte, Conseiller municipal.

En sa qualité de conseiller financier de la commune notamment lors de l'élaboration et de la confection des documents comptables, budgétaires et financiers, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer à Monsieur le receveur une indemnité annuelle de budget d'un montant de 45,73 €. Cette indemnité serait acquise pour la durée du mandat et tant que Monsieur le receveur restera en poste.

Adopté à l'unanimité.

9. Ecole municipale des sports : création d'un tarif.

Rapporteur : Monsieur Rémy Bachevalier, Adjoint.

L'inscription aux différentes activités de l'école municipale des sports étant soumise à une participation financière des familles, il est proposé de fixer pour le premier trimestre de l'année scolaire 2009/2010, la participation à 40,00€ /par enfant/ par trimestre.

Adopté à l'unanimité.

10. Mise en sécurité de l'arrêt bus : chemin de la Plaine – demande de subvention.

Rapporteur : Monsieur Jean-Noël Gony, Conseiller municipal.

Compte tenu du nombre d'utilisateurs, et sur proposition de la Direction Départementale de l'Équipement, en sa qualité de maître d'œuvre, il apparaît important de sécuriser l'arrêt bus situé Chemin de la Plaine. Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 25 728,26€ TTC. Il est proposé de solliciter une participation financière la plus large possible auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Adopté à l'unanimité.

11. Schéma « MODES DOUX » : demande de participation financière auprès de la Région Languedoc-Roussillon et de l'ADEME.

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Lasnier, Conseiller municipal.

Un appel à projet régional visant à susciter une politique locale en faveur de la marche et du vélo par la réalisation du « schéma modes doux » a été lancé.

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, et de la recherche d'une qualité de vie en proposant des solutions alternatives à la voiture, il est envisagé de créer différents chemins piétonniers avec pistes cyclables (Chemin des Sages, Chemin piétonnier entre le collège Claudie Haigneré et la Salle Jean Galia, parcours de santé...) qui pourraient s'intégrer dans le cadre d'un schéma « modes doux ».

Il est proposé de répondre à l'appel à projet lancé par la Région Languedoc Roussillon et de l'ADEME en vue d'élaborer un schéma « modes doux » sur la commune de Rochefort du Gard, et de solliciter auprès d'eux une participation financière.

Adopté à l'unanimité.

12. Aide aux ravalements des façades.

Rapporteur : Jean-Michel Stradaïoli, Conseiller municipal.

Depuis 1997, la commune soutient les initiatives de mise en valeur du patrimoine et du centre historique. Il s'agit aujourd'hui de formaliser l'aide versée aux particuliers pour les travaux de ravalement, enduits, menuiserie et égouts de toits des immeubles compris dans le centre historique. Il est proposé de fixer le montant de la participation de la commune à 12,20 € par m² sans pouvoir excéder 1.220 €. Son attribution se fera sur présentation d'un dossier, après avis favorable de la commission urbanisme/travaux et dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget primitif.

Adopté à l'unanimité.

13. Approbation du contrat territorial départemental 2009-2010-2011.

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris, Maire.

Le projet de contrat territorial départemental (2009-2010-2011) a pour objet de définir les actions prioritaires, les opérations visant à participer aux objectifs partagés des cocontractants, à favoriser la cohérence des projets sur le territoire gardois et au travers de cette contractualisation à assurer la pérennité d'engagements financiers réciproques. Le contrat

serait conclu pour une durée de 3 ans.
Adopté à l'unanimité.

14. Cession de terrain au Conseil Général du Gard : modification.

Rapporteur : Mademoiselle Isabelle Salin, Conseillère municipale.

Suite à une erreur figurant dans une délibération, il s'avère que la commune a cédé une emprise de 6827 m², et non de 3500m². L'avis des services fiscaux en date du 4 Février 2009 fixe à 17€ le prix du m².

Il est proposé de modifier comme suit la délibération :

« Accepte de céder 6829 m² de la parcelle communale cadastrée section A 2148 située en zone INA du Plan d'Occupation des Sols,

Précise que cette cession interviendra à titre gratuit,

Fixe la valeur vénale de l'emprise à 17 € le m² ».

Adopté à l'unanimité.

15. Conclusions de l'enquête publique en vue du déclassement d'une partie du chemin communal jouxtant la Société KP1 section -ZA-. Echange avec Monsieur Bruno Pascal de l'assiette foncière, et reclassement dans le domaine public.

Rapporteur : Monsieur Gilbert Pasquer, Conseiller municipal.

Par délibération en date du 25 Septembre 2008, il avait été décidé de lancer une procédure d'enquête publique qui avait pour but le déclassement d'une partie du chemin communal jouxtant la Société KP1 section – ZA -, l'échange avec Monsieur Bruno Pascal de l'assiette foncière à intervenir, et le reclassement dans le domaine public de la nouvelle assiette du chemin communal. L'enquête publique s'est déroulée du Mardi 2 Juin au Lundi 22 Juin 2009 inclus. Aucune observation n'a été consignée dans le registre d'enquête publique, il est proposé de donner un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

16. Conclusions : études de faisabilité, opérations d'aménagement à Rochefort du Gard : « Cœur de Village » et « Pied de la Cabane ».

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris, Maire.

Compte tenu de l'avancée de la mission et conformément au cahier des charges, le groupement représenté par la SEGARD a présenté dans le cadre de l'étude de faisabilité un diagnostic urbain et paysager pour le secteur de « Pied de la Cabane ». Par délibération en date du 23 Juin dernier, l'Assemblée a validé les principes et les orientations posés par le « scénario C ».

Il est proposé de prendre connaissance des conclusions des études de faisabilité des opérations d'aménagements urbains « Cœur de Village et Pied de la Cabane » présentées par le groupement constitué de la SEGARD, du Cabinet Garcia Diaz et de B3R.

Adopté à la majorité. (Pour : 27 – Contre : 2).

17. Réhabilitation de l'ensemble « Le Jardinnet » : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Rapporteur : Madame Anne-Marie Faucelli, Conseillère municipale.

La mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ensemble « Le Jardinnet » a été confiée à la SARL ID D'ARCHI, représentée par Monsieur Jacques Deloire, domiciliée 4 Place Jules Guesde – 84000 Avignon. A l'issue de la phase « esquisse », le programme de travaux a été complété avec la création d'une nouvelle salle de Conseil municipal.

Ce rajout génère une augmentation de l'enveloppe financière et globale du projet qui passe à 1 650 000,00€ HT. L'équipe de maîtrise d'œuvre a accepté d'intégrer cette demande de travaux

supplémentaires dans l'enveloppe financière forfaitaire, fixée avec la commune, sans augmentation de ses honoraires. Il est proposé de signer l'avenant n°1, l'Assemblée est invitée à en délibérer.

Adopté à l'unanimité.

18. Avenant n°1 au contrat de concession de distribution publique de gaz.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Bellon, Adjoint.

Par délibération en date du 1er Octobre 1999, la convention de concession du service public de distribution de gaz, établie par Gaz de France, a été signée par la commune de Rochefort du Gard.

Il est proposé de signer l'avenant n°1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel qui a pour objet de modifier plusieurs dispositions du contrat initial, notamment :

- l'article 11 du cahier des charges avec la mise en place d'un nouveau droit de suite, les conditions de remboursement de tout ou partie de la participation foncière du concédant,
- l'annexe 2 relative au calcul du taux de rentabilité qui prend en compte les nouvelles conditions économiques de rentabilité.

Adopté à l'unanimité.

19. Offre d'achat d'un emplacement avec SFR SA.

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Lasnier, Conseiller municipal.

Dans le cadre de sa nouvelle politique patrimoniale, SFR SA souhaiterait se porter acquéreur de l'emplacement qu'elle loue à la commune depuis Novembre 2004, et sur lequel a été installé une station de radiotéléphonie. Par courrier en date du 23 Août dernier, SFR se propose d'acheter 56m² à détacher de la parcelle n°486 cadastrée section B pour un prix forfaitaire de 44 520 €.

Après avoir précisé que l'avis des Domaines a été sollicité, et qu'il appartiendra à l'Assemblée d'approuver la cession définitive, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre d'achat de l'emplacement faite par SFR SA.

Adopté à l'unanimité.

20. Création de poste.

Rapporteur : Madame Augustine Poux, Conseillère municipale.

Un agent de la filière administrative peut être promu au grade de rédacteur chef. Cette demande de promotion interne sera soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire catégorie B qui devrait se réunir le 16 Octobre prochain. Dans ce cadre, et afin de ne pas pénaliser le déroulement de carrière de cet agent, il est proposé de créer un poste de rédacteur chef et de modifier le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

21. Modification du périmètre de la Zone d'Aménagement Différée (ZAD) sur la commune de Rochefort du Gard.

Rapporteur : Monsieur André Dhayer, Adjoint.

Par délibération en date du 27 Juin 2008, le Conseil municipal a sollicité auprès de Monsieur le Préfet la création d'une Zone d'Aménagement Différée sur le territoire de la commune de Rochefort du Gard. L'étude de faisabilité pour l'extension de la zone Raphaël Garcin sur les communes de Rochefort du Gard et de Villeneuve les Avignon confiée au groupement représenté par la SEGARD conduit la commune à revoir le zonage de sa future ZAD.

Pour la commune, il s'agit de constituer sur son territoire la réserve foncière nécessaire à la réalisation d'une opération d'aménagement, et de recomposer les espaces partiellement

occupés tout en facilitant l'accueil de nouvelles activités économiques.

Le périmètre retenu de la future ZAD serait situé en continuité Ouest de la ZAC Raphaël GARCIN, délimité au Sud par le hameau de la Bégude et à l'Ouest par la voie TGV, et concernerait les parcelles ci-après cadastrées :

Zone ZB : parcelles n°21, 22, 23, et 24. ☐

Zone ZA :☐ parcelles 16, 17, 18, 19 et 20.

Adopté à l'unanimité.

22. Aire d'accueil des gens du voyage : convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Rapporteur : Madame Josiane Manya, Adjointe.

Il est proposé d'aménager une aire d'accueil des gens du voyage de 40 places au lieudit « les Sableyes » sur la commune de Villeneuve les Avignon, pour un montant total de travaux estimé à 2 150 000€ (valeur 2009), soit une participation de la commune évaluée à 771 420 €TTC.

Le projet de convention de co-maîtrise proposé a pour objet de permettre l'exécution d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage par un prestataire extérieur pour la construction, sur le territoire de la commune de Villeneuve les Avignon, d'une aire d'accueil des gens du voyage intercommunale sous la maîtrise d'ouvrage unique de la commune de Villeneuve les Avignon. Il s'agit d'un transfert temporaire à la commune de Villeneuve les Avignon des attributions de maîtrise d'ouvrage incombant à chacun des signataires, et de fixer les conditions et les modalités d'organisation et de mise en œuvre de cette maîtrise d'ouvrage unique et les obligations respectives des parties.

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 20H10.